

SANS OBLIGATION D'ACHAT. Le concours « **Participez pour gagner une carte-cadeau de 1,000 \$ pour vos célébrations OktoberFetz des vignobles Fetzter !** » débute le **05/09/2023** et se termine le **09/10/2023 à 23 h 59 min 59 s, heure normale de l'Est (HNE)**. Ouvert aux résidents légaux du Canada qui ont atteint l'âge légal pour consommer de l'alcool dans leur province de résidence au moment de la participation. Limite d'une (1) participation par personne. Consultez le Règlement officiel sur le site www.escaladecontests.ca/OktoberFetz pour connaître les restrictions d'admissibilité complètes, la description du grand prix et tous les détails. Commanditaire : Escalade Wine & Spirits. Nul là où interdit.

Participez au concours pour gagner une carte-cadeau Visa de 1,000 \$ pour votre propre célébration OktoberFetz.

Règlement officiel

**AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER.
NUL LÀ OÙ INTERDIT OU LIMITÉ PAR LA LOI.**

La promotion suivante est destinée aux participants au Canada. La Promotion sera interprétée et évaluée conformément aux lois du Canada. D'autres restrictions d'admissibilité sont énoncées dans le Règlement officiel ci-dessous.

1. DESCRIPTION : Accès à Internet requis.

La promotion « **Participez pour gagner une carte-cadeau de 1,000 \$ pour vos célébrations OktoberFetz des vignobles Fetzter !** » (la « **Promotion** ») débute le mardi 5 septembre 2023 et se termine le dimanche 9 octobre 2023 à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Est (« **HE** ») (« **Période de Promotion** »). Le commanditaire de cette Promotion est Charton Hobbs, faisant affaire sous le nom d'Escalade Wine & Spirits, 5006, boulevard Timberlea, bureau 1, Mississauga, ON L4W 5CG (« **Commanditaire** »).

2. ADMISSIBILITÉ : La Promotion est ouverte uniquement aux résidents légaux du Canada (chacun étant un « **Participant** » et collectivement les « **Participants** »). Les Participants doivent avoir atteint l'âge légal pour consommer de l'alcool dans la province où ils résident à partir du lundi 4 septembre 2023. Les Participants doivent être les propriétaires légitimes (ou avoir une utilisation autorisée) de l'adresse courriel indiquée sur le formulaire de participation. Les employés, propriétaires, dirigeants et administrateurs du Commanditaire, ainsi que chacune de leurs sociétés mères, affiliés, divisions, filiales, agents, représentants, agences de promotion et de publicité ; les employés et les entrepreneurs des organismes provinciaux de boissons alcoolisées, les titulaires de permis d'alcool ; ainsi que les membres de la famille immédiate et/ou les personnes vivant sous le même toit de ces personnes (collectivement, les « **Membres du Foyer** »), ne sont pas admissibles à participer à la Promotion. Aux fins de la Promotion, « **Membres du Foyer** » signifie les personnes qui partagent la même résidence pendant au moins trois mois par an ; « **Membres de la Famille Immédiate** » signifie les parents, beaux-parents, tuteurs légaux, enfants, beaux-enfants, frères, sœurs, demi-frères, demi-sœurs ou conjoints. En cas de litige sur l'identité d'un Participant ou d'un gagnant potentiel de la Promotion, le

Participant ou le gagnant potentiel sera considéré comme le titulaire autorisé du compte courriel associé à l'inscription. Le terme « **Titulaire Autorisé du Compte** » désigne la personne physique au nom de laquelle le compte courriel a été ouvert. En cas de litige concernant l'identité d'un Participant ou d'un gagnant potentiel qui ne peut être résolu à la satisfaction du Commanditaire, la participation concernée sera considérée comme non admissible. Les participations ne seront pas confirmées sauf indication contraire dans les présentes. Le Grand Prix de la Promotion est non transférable et ne peut pas être substitué, vendu ou échangé. Nul là où interdit ou limité par la loi.

3.COMMENT PARTICIPER : Les Participants admissibles peuvent participer à la Promotion en visitant le site www.escaladecontests.ca/OktobreFetz (la « **Page d'accueil de la Promotion** ») et en suivant les instructions à l'écran pour accéder au formulaire d'inscription. Les Participants doivent fournir toutes les informations demandées, y compris, mais sans s'y limiter, le prénom, le nom de famille, l'adresse courriel et la province du Participant, puis cliquer sur « Participer » pour recevoir une (1) participation à la Promotion. Limite d'une (1) participation par personne. Si le nombre de participations dépasse les limites de participation, le Participant peut être disqualifié, à la seule discrétion du Commanditaire. Les participations générées par un script, une macro ou tout autre moyen automatisé seront disqualifiées. Les participations incomplètes, illisibles ou inintelligibles seront disqualifiées. Toutes les informations fournies par les Participants deviennent la propriété du Commanditaire. La participation à la Promotion constitue l'acceptation entière et inconditionnelle des présents Règlements officiels. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier tout Participant que le Commanditaire estime en violation des termes contenus dans les présents Règlements officiels. La décision du Commanditaire de ne pas faire respecter une disposition spécifique des présents Règlements officiels ne constitue pas une renonciation à cette disposition en général. Les participations doivent être reçues conformément aux présents Règlements officiels. Le Commanditaire a le droit de modifier la Période de Promotion, ainsi que toutes les autres dates ou échéances fixées dans le cadre de cette Promotion, à tout moment et à sa seule discrétion.

4.PROBABILITÉS : Les probabilités de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la Période de Promotion.

5.SÉLECTION DU GAGNANT ET NOTIFICATION : À la fin de la Période de Promotion, un (1) gagnant potentiel du Grand Prix sera sélectionné par tirage au sort parmi toutes les Participations admissibles reçues. Les gagnants potentiels seront informés par courriel, via l'adresse courriel fournie sur le formulaire d'inscription. Les gagnants potentiels sont responsables de vérifier leur filtre anti-spam. Chaque gagnant potentiel devra répondre (comme indiqué) à la notification dans un délai de trois (3) jours (ou un délai plus court si exigé par les circonstances) à compter de la tentative de notification. Le fait de ne pas répondre dans le délai indiqué peut entraîner la perte du Grand Prix. Les gagnants potentiels devront vérifier leur adresse, signer et retourner dans les trois (3) jours suivant la notification initiale une Déclaration et un Formulaire de Renonciation à la Responsabilité/Publicité (« **Formulaire de Réclamation du Prix** ») libérant le Commanditaire de toute responsabilité liée à cette Promotion ou à

l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Grand Prix, avant de recevoir le Grand Prix, comme expliqué ci-dessous.

De plus, à titre de condition préalable à la réception de tout prix, chaque gagnant potentiel du Grand Prix doit fournir une pièce d'identité valide pour confirmer sa résidence dans sa province et répondre correctement, sans aucune assistance d'aucune sorte, mécanique ou autre, à une question mathématique d'habileté qui sera administrée à un moment mutuellement convenu par courriel. Si le gagnant potentiel ne fournit pas de pièce d'identité valide et ne répond pas correctement à la question d'habileté dans le délai imparti, cela entraînera sa disqualification et la sélection d'un autre gagnant potentiel pour le prix correspondant. En cas de non-retour du Formulaire de Réclamation du Prix dans le délai spécifié, cela peut entraîner la perte du Grand Prix et la sélection d'un autre gagnant potentiel parmi les participations admissibles restantes. Le Commanditaire, à sa seule discrétion, tentera de contacter jusqu'à trois (3) gagnants potentiels de chaque Grand Prix conformément à la procédure ci-dessus, après quoi le Grand Prix en question peut ne pas être attribué si personne ne le réclame. Si le Grand Prix est attribué mais n'est pas réclamé ou est renoncé par le destinataire, ce Grand Prix peut ne pas être attribué à nouveau, à la seule discrétion du Commanditaire.

6.GRAND PRIX : Un (1) Grand Prix « Carte-cadeau Visa de 1,000 \$ pour votre propre célébration OktoberFetz des vignobles Fetzer » d'une valeur de 1,000 \$ est disponible. Tous les frais et dépenses liés à l'acceptation et à l'utilisation du Grand Prix (comme le transport, les pourboires, les repas, les boissons, les charges accessoires) qui ne sont pas spécifiquement indiqués ici sont la seule responsabilité du gagnant du Grand Prix.

7.CONDITIONS DE PARTICIPATION/RENONCIATIONS : En participant, chaque Participant accepte d'être lié par les présents Règlements officiels et les décisions du Commanditaire, qui seront définitives à tous égards. Chaque Participant (y compris les gagnants potentiels) libère par la présente et dégage de toute responsabilité le **Commanditaire**, ainsi que chacune de leurs sociétés mères, filiales, affiliées, fournisseurs, distributeurs, agences de promotion et de publicité et fournisseurs de prix respectifs, et chacune de leurs sociétés mères et les cadres, dirigeants, employés et agents de chaque société respective ; et les employés et les entrepreneurs des organismes provinciaux de boissons alcoolisées, les titulaires de permis d'alcool (collectivement, les « **Parties Libérées** ») de toute action, revendication, blessure, décès, perte ou dommage survenant de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de la participation à cette Promotion et/ou de l'acceptation ou de l'utilisation du Grand Prix et du voyage associé.

8.INFORMATIONS PERSONNELLES : Toute information personnelle que vous fournissez au Commanditaire sera soumise à la politique de confidentialité du Commanditaire publiée à l'adresse <https://www.escaladews.ca/privacy-policy>. En participant à la Promotion, vous autorisez le Commanditaire à partager votre adresse courriel et toute autre information personnellement identifiable avec tout mandataire désigné par le Commanditaire dans le but d'administrer la Promotion et d'attribuer les prix. Le Commanditaire ne vendra pas, ne louera pas, ne transférera pas et ne divulguera pas vos données personnelles à des tiers autres que décrits ici ou conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire.

Chaque Participant autorise le Commanditaire à utiliser son nom, sa ressemblance et sa province ou territoire de résidence dans du matériel promotionnel, dans le monde entier à perpétuité, et sur une liste de gagnants, le cas échéant, sans autre compensation dans toute la mesure permise par la loi. Le gagnant peut être invité à participer à des activités de publicité sélectionnées, comme déterminé à la seule discrétion du Commanditaire. Les Participants peuvent être tenus de signer un document en ce sens. Le Commanditaire n'est pas obligé d'utiliser les informations ou les matériaux mentionnés ci-dessus, mais peut le faire et peut éditer ces informations ou matériaux, à la seule discrétion du Commanditaire, sans préavis, obligation ou compensation supplémentaire.

9.GÉNÉRALITÉS : Le fait que le Commanditaire ne fasse pas respecter une disposition des présents Règlements officiels ne constitue pas une renonciation à cette disposition. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion absolue, de procéder à un autre test d'habileté et de répondre aux besoins spéciaux du Participant selon ce qu'il juge approprié en fonction des circonstances et/ou de se conformer à la loi applicable. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition des présents Règlements officiels n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si une disposition des Règlements officiels est jugée invalide ou autrement inapplicable, les Règlements officiels seront interprétés conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y était pas contenue. Si un gagnant fait une fausse déclaration dans un document mentionné ci-dessus, il devra retourner rapidement au Commanditaire son prix, ou sa valeur en espèces.